

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'Article L.2123-1 du code général des collectivités territoriales

L'employeur est tenu de laisser à tout salarié de son entreprise membre d'un conseil municipal le temps nécessaire pour se rendre ou participer :

- 1° Aux séances plénières de ce conseil ;
- 2° Aux réunions de commissions dont il est membre et instituées par une délibération du conseil municipal ;
- 3° Aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où il a été désigné pour représenter la commune.

Selon des modalités fixées par un décret en Conseil d'État, l'élu municipal doit informer l'employeur de la date de la séance ou de la réunion dès au'il en a connaissance.

Vu l'Article L.2123-2 et suivants du code général des collectivités territoriales

I- Indépendamment des autorisations d'absence dont ils bénéficient dans les conditions prévues à <u>l'article L.2123-1</u>, les maires, les adjointes et les conseillers municipaux ont droit à un crédit d'heures leur permettant de disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune ou de l'organisme duquel ils la représentent et à la préparation des réunions des instances où ils siègent.

Mesdames, Messieurs les Conseillers

J'ai l'honneur de vous convoquer au Conseil Municipal qui aura lieu :

le Mardi 8 avril 2025 à 18 h 00 - Salle de réunion du 1er étage.

ORDRE DU JOUR

- Vote des taxes
- BUDGET BOIS EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024
- BUDGET BOIS VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- BUDGET BOIS AFFECTATION DES RESULTATS 2024
- BUDGET ASSAINISSEMENT EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024
- BUDGET ASSAINISSEMENT VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS 2024
- BUDGET LOTISSEMENT LA LOUVIERE EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024
- BUDGET LOTISSEMENT LA LOUVIERE VOTE DU BUDGET ADMINISTRATIF 2024
- BUDGET LOTISSEMENT LA LOUVIERE AFFECTATION DES RESULTATS 2024
- BUGDET COMMUNAL EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024
- BUGDET COMMUNAL VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- BUGDET COMMUNAL AFFECTATION DES RESULTATS 2024
- BUDGET BOIS VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
- BUDGET ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
- BUDGET LOTISSEMENT LA LOUVIERE -VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
- BUGDET COMMUNAL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
- Recrutement d'un stagiaire Master 2 en aménagement du territoire et en urbanisme
- Mise à disposition d'un appartement au stagiaire
- Remplacement d'agents publics momentanément indisponibles
- Plan de financement WC PMR Yves Duteil
- Plan de financement pour le Parking de la Poste
- Convention photomaton
- Compte Epargne Temps pour les employés de la commune
- Indemnités de déneigement au profit de Monsieur THOMAS
- Mutuelle communale
- Numérotation rue Marie Wuara
- Mise à disposition gracieuse de la Loco pour le Mémorial Day
- Acceptation du remboursement par la CIADE de règlement de sinistres
- Convention RGPD
- Achat terrain à la SAFER

Informations Questions diverses

Je vous rappelle que tous les documents afférents au Conseil Municipal sont consultables en mairie. Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Fait le : 02/04/2025 à : Thiaucourt Madame le Maire,

Margaret DUMONT

POUVOIR (1)		
Je soussigné,		
Donne pouvoir à (2) :		
0 [De me présenter à la réunion	le:
ο [De prendre part à toutes les délibérations	
0 [D'émettre tous votes et signer tous documents	
Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (4) auquel cette réunion serait reportée pour quelle cause que ce soit.		
Fait à :	Le :	Signature (5):

- (1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité
- (2) Nom, prénoms et adresse
- (3) Cocher la mention inutile
- (4) Validité : trois reports au maximum
- (5) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »